

PROGRAMME DE FORMATION

PRÉPARATION À L'HABILITATION ISM ATEX NIVEAU 2 PERSONNE AUTORISÉE OPTION MÉCANIQUE – NON ÉLECTRIQUE

Public concerné :

Agents de maîtrise, cadres ou intervenants ayant la responsabilité de la sécurité d'un chantier ou d'une intervention
Personne responsable " techniquement " d'une installation.
Personne encadrant des intervenants sur site.
Personnel de Bureau d'études.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Supports de formation formateur et stagiaire.
Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques, expert dans le domaine ATEX et certifié INERIS.

Durée et nombre de stagiaires :

3 jours (21 heures).
3 à 10 stagiaires.

OBJECTIFS :

Répondre à la réglementation et aux obligations de la législation du travail (décret 2002-1553 du 24/12/2002 transposition de la directive ATEX 1999/92/CE)

- Accueillir, former et encadrer des agents d'exécution niveau I intervenant sur du matériel ATEX.
- Garantir le respect des règles d'intervention en installation et maintenance.
- Choisir des équipements de mesure ou de contrôle adaptés aux ATEX.
- Maîtriser le principe de la sécurité intrinsèque y compris les calculs de boucles.
- Assurer la traçabilité des interventions.

CONTENU :

- Introduction :
- Définition d'une ATEX et mécanisme d'une explosion.
- Effets et conséquences d'une explosion.
- Industries et situations de travail concernées par l'ATEX.
- Réglementation :
- L'article L 230-2 du Code du travail.
- La Directive ATEX 1999/92/CE concernant les utilisateurs.
- La Directive ATEX 2014/34/UE concernant les appareils ATEX.
- Les obligations depuis le 01/07/2003.
- Les principes généraux du classement de zones gaz et poussières.
- Les différents modes de protection non électriques :
- Pour chaque mode de protection : principe, utilisation et exemples.
- Normes associées aux modes de protection
- Les règles concernant les installations non électriques en zone ATEX :
- Application à la conception, à la réalisation et à la maintenance.
- Les marquages et les différents types de certificats
- Les règles d'intervention en ATEX
- Les procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX.
- Le Plan de Prévention.
- Les autorisations de travail.
- Les permis de feu.
- L'outillage et le matériel utilisable.

SUIVI ET ÉVALUATION :

- Évaluation continue et évaluation finale sur la théorie.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat.

PÉRIODICITÉ :

- La périodicité du recyclage est de 3 ans.